



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 16 avril 2018**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 16 avril 2018 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
MM. Simon Paquin, membre
Don Monahan, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt du rapport annuel d'opération de la RAIM pour l'année 2017
- Confirmation au poste d'opérateur régulier temps plein – Vincent Gagnon

RÉSOL. : 39-04-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 40-04-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Simon Paquin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mars 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2018;
6. Adoption du règlement 35-1 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires;
7. Imposition d'une suspension disciplinaire;
8. Demande à la Ville de Terrebonne pour prendre en charge la gestion des archives de la RAIM;
9. Dépôt du rapport financier 2017;
10. Virement entre l'excédent de fonctionnement non affecté et les excédents de fonctionnement affectés;
11. Adoption de soumission RAIM-2018-01 – Mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution de produits pétroliers;
12. Modification des membres du comité pour le projet de la maison Lacasse;
13. Autorisation de signature – Addenda à l'entente de services administratifs avec la Ville de Terrebonne;
14. Autorisation de signature - Lettre d'entente 2018-02 – Prime de disponibilité;
15. Autorisation d'ajout d'une carte de crédit - Contremaître;
16. Autorisation de mandat à la Ville de Deux-Montagnes pour l'appel d'offres de produits chimiques – année 2019;
17. Autorisation de mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau – Récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives;
18. Affaires nouvelles;
19. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 160-03-2018 – Nominations des personnes sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* de la RAIM – Modification résolution 64-02-2018;
 - Ville de Terrebonne – Séance d'information concernant les travaux sur le chemin Gascon;
20. Période de questions;
21. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Assainissement Intercommunale des Moulins

**RÉSOL. : 41-04-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du 26 mars 2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mars 2018
soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 42-04-2018 (Adoption des listes des comptes payés et
des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds
d'administration, aux montants respectifs de 112 224,67 \$ et de
356 499,51 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire
partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 43-04-2018 (Adoption de la liste des paiements
électroniques pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du
1^{er} au 31 mars 2018 au montant de 223 675,53 \$ telle qu'annexée à la
présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 44-04-2018 (Adoption du règlement 35-1 - Règlement
modifiant le règlement 35 relatif à la délégation de certaines
compétences à certains fonctionnaires)**

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur Don Monahan à
l'assemblée ordinaire du 26 mars 2018 par la résolution
33-03-2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement 35-1 a été déposé lors de
cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le règlement numéro 35-1 modifiant le règlement 35 relatif à la
délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires en y
ajoutant à l'article 5, le poste de contremaître, soit adopté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 45-04-2018 (Imposition d'une suspension disciplinaire)

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM relativement à l'imposition de trois (3) jours de suspension sans solde dans le dossier numéro RAIM-2018019, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE la RAIM s'est fait accompagner par le Service des ressources humaines de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'imposition de trois (3) jours de suspension sans solde dans le dossier numéro RAIM-2018019 à être déterminée par la direction de la RAIM.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 46-04-2018 (Demande à la Ville de Terrebonne pour prendre en charge la gestion des archives de la RAIM)

CONSIDÉRANT QUE la conservation des archives est régie par la *Loi sur les archives*;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents sont présentement archivés à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'un calendrier de conservation et d'un plan de classification;

CONSIDÉRANT QUE la RAIM ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour exécuter ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la RAIM ne dispose pas d'espace physique adéquat pour l'entreposage de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne gère depuis la création de la Régie, une partie des archives de la RAIM, principalement celles en lien avec la comptabilité, la paie, les ressources humaines et l'approvisionnement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le fonds d'archives de la RAIM ne doit pas être divisé en plusieurs endroits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la RAIM demande à la Ville de Terrebonne de prendre en charge la gestion de ses archives actuelles et futures, l'élaboration et le suivi d'un calendrier de conservation et d'un plan de classification ainsi que leur entreposage.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Me Judith Viens, assistante-greffière et responsable des affaires juridiques et des archives, de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 47-04-2018 (Dépôt du rapport financier 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport financier de la Régie, du rapport de l'auditeur indépendant et du rapport du vérificateur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, lequel montre un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 229 397 \$, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 48-04-2018 (Virement entre l'excédent de fonctionnement non affecté et les excédents de fonctionnement affectés)

ATTENDU l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales présenté dans le rapport financier au 31 décembre 2017;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des virements soient effectués entre l'excédent de fonctionnement non affecté et les excédents de fonctionnement affectés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la secrétaire-trésorière à effectuer les virements des sommes suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

De l'excédent de fonctionnement non affecté 05-900-00-001 vers :

05-900-00-008	Excédent de fonctionnement affecté – véhicules	25 000 \$
05-900-00-031	Excédent de fonctionnement affecté – équipement et ameublement	250 000 \$
05-900-00-033	Excédent de fonctionnement affecté – équipement divers	225 000 \$
05-900-00-035	Excédent de fonctionnement affecté – situation d'urgence	250 000 \$
	Total	750 000 \$

ADOPTÉ

RÉSOL. : 49-04-2018 (Adoption de soumission RAIM-2018-01 – Mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution de produits pétroliers)

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de risque des systèmes de stockage de produits pétroliers de la RAIM, produit par EnviroServices et présenté en février 2016, contient plusieurs recommandations de modifications afin de sécuriser les installations;

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme EnviroServices pour la rédaction du devis et la surveillance des travaux afin d'effectuer les modifications recommandées aux installations pétrolières;

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2018-001 pour la mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution de produits pétroliers;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 février 2018;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 mars 2018 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Construction Petro Hitech.	182 407,84 \$
GMR Inc.	228 225,38 \$
Construction Morival Limitée	242 574,26 \$

ATTENDU le rapport daté du 14 mars 2018 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Construction Petro Hitech. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport technique et la recommandation en date du 6 avril 2018 de monsieur Benoit Dagenais, ing, de la firme EnviroServices;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 165 495,02 \$ (taxes incluses), lequel document produit par la firme EnviroServices, est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Construction Pétro Hitech, division de E.R.C.D. Industries Inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 16 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Construction Pétro Hitech, division de E.R.C.D. datée du 12 mars 2018, pour la mise à niveau des systèmes de stockage et de distribution de produits pétroliers pour un montant de 158 650 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - 05-900-00-001.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 50-04-2018 (Modification des membres du comité pour le projet de la maison Lacasse)

ATTENDU la création d'un comité pour la mise en valeur de la « Maison Lacasse » par la résolution 51-03-2015 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 mars 2015;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite modifier la composition de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM nomme Mme Nathalie Ricard pour participer au comité de la maison Lacasse.

Le président, le premier vice-président et la directrice générale de la RAIM sont membres d'office du comité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 51-04-2018 (Autorisation de signature – Addenda à l'entente de services administratifs avec la Ville de Terrebonne)

ATTENDU la résolution 188-12-2012 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2012 concernant l'entente avec la Ville de Terrebonne pour la fourniture de services administratifs pour la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

ATTENDU QUE l'entente de fourniture de services intervenue le 21 décembre 2012 pour une période de cinq (5 ans), débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2017, a été renouvelée automatiquement pour la même période, comme prévu;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'un commun accord, après révision, de modifier l'entente pour l'ajuster aux coûts réels encourus;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE l'entente signée le 21 décembre 2012 sera modifiée pour ajuster les heures de la fonction administration, finances et approvisionnement ainsi que l'ajout de frais d'administration sur l'entente globale;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise la signature de l'addenda à l'entente avec la Ville de Terrebonne concernant la fourniture de services administratifs pour la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

Copie de l'addenda à l'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise la secrétaire-trésorière et le président de la RAIM à signer tous les documents relatifs à l'addenda à l'entente de fourniture de services avec la Ville de Terrebonne.

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, que le vice-président est autorisé à signer ces documents.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, que l'assistante secrétaire-trésorière est autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 52-04-2018 (Autorisation de signature - Lettre d'entente 2018-02 – Prime de disponibilité)

ATTENDU la lettre d'entente 2018-02 relativement à l'introduction de la prime de disponibilité lors de chevauchement de vacances et de la prolongation de la lettre d'entente 2017-03 concernant les vacances annuelles des employés réguliers;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration, autorise la signature, suite à la recommandation du comité de relations de travail patronal, la lettre d'entente portant le numéro 2018-02 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361;

La lettre d'entente portant le numéro 2018-02 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins la lettre d'entente portant le numéro 2018-02.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un des deux vice-présidents est autorisé à signer ces documents;

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 53-04-2018 (Autorisation d'ajout d'une carte de crédit - Contremaître)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QU'une carte de crédit Visa Desjardins soit émise au nom de monsieur David Boissonneault, contremaître à la RAIM, avec les mêmes conditions que les autres détenteurs de carte soit un montant maximal de crédit de 5 000 \$.

QUE la secrétaire-trésorière soit à autorisée à signer pour et nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins la demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins ainsi que le formulaire d'ajout / retrait de détenteurs.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 54-04-2018 (Autorisation de mandat à la Ville de Deux-Montagnes pour l'appel d'offres de produits chimiques – année 2019)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins est membre du Regroupement d'achat de la Rive nord;

ATTENDU QUE, au nom du Regroupement d'achat de la Rive-Nord, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, chaque membre doit se charger de préparer les documents servant à l'appel d'offres d'achat de produits chimiques, assurer l'ouverture de soumissions ainsi que valider la conformité de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE la Ville de Deux-Montagnes soit autorisée à confectionner, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un cahier de charges, publier les appels d'offres et ouvrir des soumissions publiques pour la fourniture de certains produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et les stations de pompage de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour l'année 2019.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 55-04-2018 (Autorisation de mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau – Récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives)

ATTENDU la résolution 71-06-2017 adopté lors d'une séance extraordinaire le 5 juin 2017 mandatant le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats (DHC) pour représenter la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins dans le cadre du *Programme de remboursement volontaire*;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM a demandé à DHC une nouvelle offre de service pour assurer la suite de ce dossier pour la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour représenter la Régie dans le cadre de la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives et afin d'obtenir des éléments de preuve de collusion et/ou corruption à l'encontre des personnes et/ou entreprises visées pour identifier celles qui pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 56-04-2018 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Don Monahan

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées telles que présentées.


ADOPTÉ

RÉSOL. : 57-04-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière